

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER DU CONSEIL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE 21 NOVEMBRE 2016 À 16 H 02, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Président	David Laidley
Maire	Peter F. Trent
conseillers	Rosalind Davis Victor M. Drury Nicole Forbes Cynthia Lulham Patrick Martin Theodora Samiotis Christina Smith

**NOTE AU LECTEUR :**

Les commentaires, opinions et tout point de vue consensuel exprimés aux présentes sont ceux des participants, en leur qualité individuelle. De ce fait, ils ne lient pas la Ville ou son administration.

La Ville et son administration ne sont liées que par les décisions que le conseil municipal autorise dans le cadre d'une assemblée publique au moyen d'une résolution ou d'un règlement.

Absent	Philip A. Cutler
Administration	Sean Michael Deegan, directeur général Martin St-Jean, directeur général des services juridiques et greffier
Secrétaire de séance	Andrew Brownstein

---

**ORDRE DU JOUR DU COMITÉ PLÉNIER**

**Adoption de l'ordre du jour du Comité plénier du 21 novembre 2016**

**Il est convenu** que l'ordre du jour de la réunion du Comité plénier du conseil tenue le 21 novembre 2016 soit adopté, avec l'ajout des éléments suivants à la rubrique Affaires nouvelles :

- vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2016 (conseiller Martin);
- lettre adressée au *Westmount Independent* concernant la conseillère Samiotis (maire Trent);
- date d'adoption du budget (maire Trent);
- vente de livres de la bibliothèque (conseillère Forbes);
- *Vin d'Honneur* (conseillère Forbes).

### **Confirmation du procès-verbal de la réunion du Comité plénier tenue le 7 novembre 2016**

Le procès-verbal de la réunion du Comité plénier du conseil tenue le 7 novembre 2016 est adopté, avec des corrections.

### **Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du Comité plénier tenue le 7 novembre 2016**

Des points confidentiels font l'objet de discussion.

En ce qui concerne l'événement annuel de collecte de fonds de l'équipe senior *Westmount All Star Team (SWAT)* organisé pour l'Hôpital pour enfants, le directeur général fait savoir que la Ville avait fait don de temps de patinoire qui sera mis aux enchères à l'événement et qu'elle a acheté une publicité dans son livret.

### **POINTS À DISCUTER / DÉCISION**

#### **RÉCENTES PANNES DE COURANT**

Monsieur Benoit Hurtubise, directeur d'Hydro Westmount et directeur général adjoint et Salah Bouziane, directeur adjoint d'Hydro Westmount se joignent à la réunion à 16 h 13.

Le directeur général adjoint informe le conseil sur deux récentes pannes de courant.

D'abord, le 10 novembre, une personne sous-qualifiée qui travaillait dans un immeuble à logements situé au 250, avenue Clarke a effectué un transfert d'électricité entre la ligne principale de 15 kV et la ligne de secours sur son équipement. En conséquence, les disjoncteurs de protection sur ces deux lignes ont été déclenchés, et il a fallu à Hydro Westmount 17 heures pour rétablir le courant à cinq immeubles à logements.

Le directeur général adjoint explique qu'au 250, avenue Clarke et dans six autres immeubles dans la Ville, les transformateurs d'Hydro Westmount sont situés à l'intérieur de l'immeuble, le matériel électrique appartenant au propriétaire. Ainsi, les propriétaires doivent retenir les services d'un électricien certifié chaque fois que la Ville effectue un transfert de courant. En conséquence, la Ville cherche à inviter ces propriétaires à collaborer avec Hydro Westmount pour l'enlèvement de ces transformateurs en apportant les modifications nécessaires à leur matériel électrique.

Le directeur général adjoint explique que la Ville ne peut forcer l'enlèvement des transformateurs de ces immeubles. Il informe le conseil que le nouveau propriétaire du 250, avenue Clarke a accepté de participer à ce processus.

À la suite de la demande de la conseillère Forbes, le directeur général adjoint confirme qu'il fournira au conseil une liste des six autres immeubles dont les transformateurs d'Hydro Westmount sont situés à l'intérieur.

M. Bouziane informe le conseil que les travaux réalisés au 250, avenue Clarke seront achevés dans deux à six semaines.

Des points confidentiels ont fait l'objet de discussion.

Ensuite, le 13 novembre, en raison d'un incendie qui s'est déclaré sur l'avenue Victoria, le *Service des incendies de Montréal (SIM)* a ordonné à la Ville de couper toute l'électricité dans le secteur, obligeant la Ville à couper deux circuits. Une fois l'immeuble isolé du circuit, le courant a été rétabli sur le reste du circuit.

Le maire souligne que les deux circuits qui ont été coupés fournissent de l'électricité à un tiers de la population vivant dans le « lower Westmount ». Il recommande d'établir des sous-circuits afin de réduire la taille des secteurs touchés par ces situations. Il fait remarquer que, même si l'incident du 13 novembre n'a causé une coupure de circuit que pendant 45 minutes, elle aurait pu durer quelques heures. Le directeur général adjoint explique que les immeubles sont généralement isolés et que le courant est ensuite rétabli sur le circuit très rapidement. La conseillère Lulham souligne qu'à la suite de l'incident à la station-service l'année précédente, la Ville cherchait à installer des circuits plus isolés. Le directeur général adjoint explique que ce processus est déjà en cours pour le secteur autour de la station-service, qui s'étend jusqu'à l'avenue Prince Albert. Toutefois, il s'agit d'un processus nécessitant énormément de travail, qui exige que de nouveaux fils soient posés sous terre. Le maire recommande qu'il soit continuellement considéré comme projet à long terme dans toute la Ville.

À la lecture du rapport d'incident préliminaire du SIM, le maire informe le conseil que l'incendie est survenu de la hotte de la cuisine Lavanderia.

Le directeur général adjoint et M. Bouziane quittent la réunion à 16 h 39.

### **POLITIQUE SUR LE STATIONNEMENT DE LA GARDERIE**

M. Patrick Raggio, directeur des Travaux publics, se joint à la réunion à 16 h 40.

Le directeur Raggio décrit la politique proposée sur le stationnement de la garderie, qui définit le cadre de la mise en place d'aires de débarquement dans le stationnement devant les garderies. Plus précisément, la politique permet aux *Centres de la petite enfance (CPE)* et aux *garderies* de demander l'installation d'une zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes pendant les heures de débarquement et de ramassage, en précisant le nombre de places nécessaires. L'établissement doit présenter la demande, plutôt qu'un parent ou une autre partie. L'établissement doit démontrer son besoin d'une telle zone, à savoir le manque de stationnement hors rue. Une fois accordé, le renouvellement de la zone doit faire l'objet d'une demande annuelle officielle, afin d'éviter l'entretien inutile de ces zones lorsque les garderies déménagent. Le directeur Raggio

souligne que l'utilisation de la zone de débarquement ne sera pas exclusive aux parents ou au personnel de la garderie.

Le directeur Raggo explique que cette politique permettra à l'administration de fournir au conseil des propositions officielles pour l'installation de chaque zone de débarquement demandée.

Les conseillères Lulham et Smith recommandent l'inclusion des *Jardins d'enfants* dans la liste des types d'établissements auxquels la politique s'applique. La conseillère Lulham recommande de préciser le nombre maximal d'espaces de stationnement qui peut être demandé. Le directeur Raggo confirme que ces modifications seront incluses.

La conseillère Smith recommande que la Ville avise les demandeurs qu'une fois la zone accordée, l'établissement devra poster un membre du personnel à l'extérieur, dans la zone de débarquement, pour faciliter l'entrée des élèves à leur arrivée et pour les accompagner lors de leur départ.

À la suite de la demande du conseiller Martin, le directeur Raggo a confirmé qu'il y a actuellement huit établissements auxquels s'appliquera cette politique prospective.

- **Il est convenu** que le directeur Raggo modifiera l'ébauche de la politique des aires de débarquement, pour y inclure les *Jardins d'enfants* dans la liste des établissements auxquels elle s'appliquera, pour y prévoir un nombre maximal de places de stationnement pouvant être demandées et pour conseiller aux demandeurs de poster un membre du personnel à l'extérieur dans la zone de débarquement pour faciliter l'entrée des élèves à l'intérieur à leur arrivée et pour les accompagner lors de leur départ.

Le directeur Raggo quitte la réunion à 16 h 51.

### **REVENUS DE PARCOMÈTRES (FINAL 2016)**

M. Claude Vallières, chef de division - Technologies de l'information se joint à la réunion à 16 h 51.

M. Vallières informe le conseil que, depuis l'installation du nouveau système de stationnement « paiement par plaque », les revenus mensuels des parcomètres étaient en moyenne de 228 000 \$.

M. Vallières indique que depuis l'installation du nouveau système, l'utilisation de l'argent comptant comme moyen de paiement a diminué tandis que l'utilisation de l'application mobile a augmenté. Les paiements par carte de crédit sont restés essentiellement les mêmes. M. Vallières explique que les paiements effectués par carte de crédit ont pour conséquence que la Ville paie des frais d'administration alors que l'application mobile répercute ces frais à l'utilisateur.

M. Vallières présente les données indiquant les revenus par zone. Il explique que, compte tenu des proportions constantes, les automobilistes ne semblent pas se stationner dans la zone à 3 \$ / heure et payer dans la zone à 2 \$ / heure.

M. Vallières présente les revenus provenant des bornes de paiement les plus utilisées. Il explique que la borne de paiement la plus utilisée, située dans le stationnement de l'avenue Greene, a souvent une file d'attente. En conséquence, il recommande l'installation d'une deuxième borne de paiement, en soulignant que la Ville en avait acheté deux supplémentaires.

M. Vallières présente un graphique montrant l'occupation des places de stationnement au cours de la journée. Signalant un niveau d'occupation nettement plus élevé entre 8 h et 9 h le matin, M. Vallières explique que la Ville pourrait augmenter considérablement ses revenus si elle facturait pour le stationnement à partir de 8 h. Le directeur général explique qu'avec l'ancien système, les automobilistes remplissaient leurs parcomètres à 8 h 30, ou chaque fois qu'ils arrivaient pour un rendez-vous le matin qui dépasserait 9 h. Maintenant, les automobilistes peuvent payer à partir de leurs téléphones mobiles à 9 h. Il souligne qu'avant l'installation du nouveau système, la Ville avait l'habitude de facturer le stationnement dans les aires de la rue Tupper à partir de 7 h. Elle facture actuellement pour le stationnement seulement à partir de 9 h.

La conseillère Samiotis se demande si le nouveau système a eu des répercussions sur les revenus provenant des amendes de stationnement. M. Vallières répond qu'il y a eu peu de changements. Le directeur général le confirme.

Le conseiller Drury recommande d'envisager un retour aux heures initiales de stationnement payées pour les aires de stationnement de la rue Tupper.

M. Vallières informe le conseil que, si la Ville avait facturé 2,25 \$ / l'heure à toutes ses bornes de paiement depuis l'installation du nouveau système, plutôt que d'avoir deux zones différentes, elle aurait touché le même montant de revenus. Le maire exprime son soutien à la création d'une zone uniforme dans toute la Ville. Toutefois, il recommande de poursuivre l'évaluation du nouveau système et de ne mettre en œuvre des changements qu'après une année complète après son implantation.

La séance est levée à 17 h 09, moment auquel le conseil a tenu sa séance ordinaire. La séance reprend à 17 h 13.

### **SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE DE SÉCURITÉ CODE BLEU**

M. Vallières présente un plan de mise en œuvre possible du système téléphonique d'urgence Code Bleu pour les parcs et le bois Summit.

Douze unités seraient installées; onze unités d'un modèle et une unité d'un autre. Le modèle des onze premières coûte environ 14 000 \$ l'unité. L'autre modèle, qui serait placé au belvédère du Bois Summit, coûte environ 4 000 \$. Le système est alimenté par des

panneaux d'énergie solaire. Les deux modèles sont munis de lumières bleues pour être visibles. Le modèle pour le belvédère serait dans un espace ouvert, et devrait donc être placé à une hauteur de deux pieds et demi seulement, alors que les panneaux solaires pour les onze autres unités seraient placés au-dessus d'un poteau de huit pieds, à une hauteur totale de dix pieds. M. Vallières souligne le coût élevé, l'effet sur l'aspect esthétique des parcs, et en particulier sur le Bois Summit, et l'utilisation généralisée de téléphones cellulaires comme raisons potentielles de ne pas donner suite au projet. Toutefois, il propose l'option de mettre en œuvre un projet-pilote au printemps 2017 pour l'installation d'une seule unité et une réévaluation du nombre de téléphones à installer par la suite. Subsidiairement, si le conseil désire aller de l'avant immédiatement avec ce projet, cela pourrait se faire au printemps 2017.

La conseillère Lulham exprime son opposition à l'installation des téléphones, les décrivant comme beaucoup plus envahissants que les souches de granit qu'on avait été proposé d'installer sur le Mont-Royal et qui avait fait l'objet d'une forte opposition de la part du public. Elle explique qu'au cours de ses vingt années de service comme Commissaire des parcs, elle n'a jamais reçu de demande d'installation de téléphones d'urgence.

Le directeur général exprime la recommandation de l'administration, soit d'abandonner le projet, soit d'aller de l'avant avec l'installation d'une unité en tant que projet-pilote.

À la suite de la demande du conseiller Drury, le directeur général informe le conseil que les anciens téléphones d'urgence étaient fréquemment vandalisés et réparés et, par conséquent, souvent hors service.

Le maire suggère d'envisager l'utilisation du modèle plus petit et moins coûteux au belvédère, ainsi qu'un à l'extérieur des toilettes publiques dans chaque parc, pour un total de cinq.

La conseillère Smith fait remarquer que, même si ces téléphones d'urgence sont très populaires sur les campus universitaires, les futurs téléphones de la Ville pourraient ne pas être très utilisés. La conseillère Davis est d'accord.

La conseillère Samiotis recommande l'installation de plus de caméras de sécurité, et mentionne le parc Stayner comme exemple de leur efficacité dans l'amélioration de la sécurité. La conseillère Lulham exprime sa préférence pour cette méthode, ajoutant que les téléphones seront vraisemblablement vandalisés comme les anciens.

Les membres du conseil notent la difficulté de décider de ce point en l'absence du conseiller Cutler, car il avait proposé l'idée. Le directeur général confirme qu'il transmettra les discussions du conseil au conseiller Cutler, lui permettant de décider s'il souhaite discuter plus avant du projet lors d'une prochaine réunion du Comité plénier.

M. Vallières quitte la réunion à 17 h 26.

## **PROPOSITION RELATIVE AU GAZON SYNTHÉTIQUE DE L'ÉCOLE SELWYN HOUSE**

La conseillère Davis transmet les raisons pour lesquelles le Service des sports et des loisirs appuyait l'installation du terrain synthétique proposé. Comme le terrain est résistant aux intempéries, il peut être utilisé au début et à la fin de la saison, ainsi que les jours humides, sans se soucier des dommages causés par le jeu sur un terrain en gazon humide. En plus d'exiger moins d'entretien, une surface de terrain plane est également plus sûre. Un entretien général est néanmoins nécessaire, comme le brossage et l'irrigation occasionnelle. Contrairement au terrain en gazon, les lignes ne doivent être peintes qu'une seule fois au début de la saison. Bien que le terrain synthétique proposé en 2006-2007 ait fait face à une forte opposition, il avait été proposé pour le parc Westmount, alors que la proposition actuelle concerne les *terrains* d'athlétisme de Westmount. De plus, Selwyn House contribuera à l'installation du terrain.

La conseillère Lulham exprime son opposition au projet de terrain synthétique. Elle souligne la forte opposition au terrain synthétique proposé en 2006-2007, lequel avait été suggéré pour la partie inférieure du parc Westmount. Elle explique que ce secteur avait initialement été aménagé comme terrain de jeu et est demeuré comme tel. Néanmoins, les résidents avoisinants ont insisté pour qu'il soit traité comme un parc à usages multiples. Elle ajoute que le lancement du projet de la part de Selwyn House, un tiers, serait probablement une nouvelle source d'opposition. Elle note également le coût élevé d'environ un tiers du prix du terrain synthétique quand il doit être remplacé. Elle formule la mise en garde que Selwyn House pourrait ne plus être disposée ou en mesure de financer le terrain synthétique à ce stade-là. En fin de compte, la conseillère Lulham réitère sa recommandation de concentrer les fonds sur un meilleur entretien du terrain, en donnant la priorité à un gazonnement complet autant que possible.

Le conseiller Drury fait remarquer que le terrain synthétique proposé actuellement doit être constitué de silice, plutôt que de caoutchouc, la substance qui devait être utilisée pour le terrain synthétique proposé en 2006-2007. Il informe le conseil que la substance absorbe la chaleur et les chocs mieux que le caoutchouc. La conseillère Lulham explique qu'une surface de silice avait aussi été envisagée dix ans plus tôt. Le conseiller Drury note que l'utilisation de la silice pour les terrains synthétiques en était seulement au stade de développement à ce moment-là, et peut-être que plus de renseignements sont maintenant accessibles.

La conseillère Samiotis exprime son opposition au terrain synthétique proposé, expliquant que la perte additionnelle de verdure aux terrains d'athlétisme sera particulièrement controversée étant donné la coupe récente de nombreux arbres.

Le conseiller Martin exprime son désaccord au terrain synthétique, mentionnant la forte opposition exprimée par les résidents en 2006-2007 et exprimant son accord avec la conseillère Lulham que le lancement du projet par Selwyn House, une tierce partie et une école privée, peut être une source de discorde.

Bien que le maire soit d'accord que les avantages de l'utilisation de la silice pour les terrains synthétiques plutôt que le caoutchouc sont pertinents à la discussion, dans l'ensemble, il exprime son opposition au terrain synthétique.

La conseillère Smith appuie la recommandation de la conseillère Lulham visant à concentrer le financement sur un meilleur entretien des terrains en gazon, à savoir un gazonnement régulier et plus efficace.

La conseillère Samiotis recommande d'éviter de tenir la plupart, sinon la totalité, des activités de la Journée familiale sur les terrains de jeu, surtout si le sol est humide. Cela permettra d'éviter les dommages souvent causés par ces activités en début de saison. Le directeur général confirme qu'il veillera à ce que le Service des sports et des loisirs planifie l'événement en tenant compte l'entretien des terrains de jeu.

Le conseiller Drury fait remarquer que le terrain synthétique proposé bénéficie d'une garantie de 16 ans.

La conseillère Davis affirme la nécessité qu'un terrain de jeu puisse être utilisé sans interruption et peu importe s'il est humide. Elle explique que la ligue de soccer interurbain de Westmount a dû limiter les inscriptions parce que le terrain ne peut pas accueillir tous les joueurs.

- **Il est convenu** que la Ville informera Selwyn House que, puisque ses parcs servent d'espaces verts aussi bien que de terrains de jeu, la Ville concentrera ses efforts et son budget, du moins à court terme, à favoriser des pratiques d'entretien du terrain plus efficaces et plus complètes, comme le gazonnement régulier.
- **Il est convenu** que le Service des sports et des loisirs planifiera des activités pour la Journée familiale en prenant en compte l'entretien des terrains de jeu.

## **POLITIQUE SUR LES COMMUNICATIONS CONCERNANT LA PUBLICITÉ ET LA PROMOTION D'ÉVÉNEMENTS**

Le directeur général présente une ébauche de la politique sur les communications concernant la publicité et la promotion d'événements. Il explique que la Ville a affiché sur son site Web des liens vers les pages Web pour les événements des organismes communautaires; cependant, aucun renseignement direct sur ces événements n'est fourni sur le site Web de la Ville.

La conseillère Forbes souligne que la Ville ne dispose pas de suffisamment de personnel de communication pour gérer la promotion des événements des organismes communautaires auxquels elle ne participe pas.

Le maire recommande de reformuler le premier paragraphe de la manière suivante: « L'objectif de la Division des communications est de faire connaître et de promouvoir des ~~Ville de Westmount~~ événements, des programmes, des services, des politiques, des assemblées publiques, des discussions et des conférences qui sont proposés ou organisés par la Ville de Westmount ».



Il recommande de modifier le troisième paragraphe de la façon suivante : « La publicité et la promotion sont faites soit à l'interne par la Division des communications ou sont fournies par un intervenant ».

À la suite de la demande de la conseillère Samiotis, le maire explique que les événements des organismes communautaires sont abordés au dernier paragraphe de la politique : « Les activités et événements créés ou organisés par des organismes locaux ou non locaux qui ne sont pas créés, coordonnés ou commandités par l'Administration ou le conseil ne seront pas diffusés ou promus par le réseau des médias de la Ville de Westmount, à l'exception de ses pages de médias sociaux. Les décisions relatives à la promotion d'un événement sur les pages des médias sociaux de la Ville relèveront de la Division des communications ».

M<sup>e</sup> St-Jean informe le conseil que, puisque la Ville autorise des organismes communautaires à placer des affiches sur le tableau à l'entrée de l'édifice de l'hôtel de ville si elles sont bilingues et si l'événement ne comporte pas de droits d'entrée, ces conditions visant la promotion sur le tableau d'affichage devraient être reproduites dans la politique.

- **Il est convenu** que l'ébauche de la politique sera modifiée conformément aux modifications indiquées ci-dessus. Elle sera ensuite présentée au conseil pour approbation lors d'une prochaine réunion du Comité plénier.

## **RÈGLEMENT SUR LES TARIFS**

M<sup>e</sup> St-Jean présente un projet de « Règlement visant à établir les tarifs pour l'exercice financier 2017 » qui doit être présenté au conseil pour approbation à sa séance régulière du 5 décembre. Il explique que le conseil a également reçu la version codifiée du Règlement 1318, le « Règlement sur les tarifs » actuel, afin de comparer les taux soulignés dans le projet de règlement, indiquant une augmentation potentielle aux taux actuels décrits dans le Règlement 1318. M<sup>e</sup> St-Jean attire l'attention du conseil sur une augmentation qui n'a pas été soulignée, à savoir l'augmentation du tarif pour un permis d'excavation de roc ou de dynamitage, discutée et convenue lors d'une précédente réunion du Comité plénier à la recommandation de Mme Joanne Poirier, directrice du Service de l'aménagement urbain.

La conseillère Davis présente les tarifs actuels du programme et les taux suggérés pour les programmes de sports et de loisirs pour les jeunes, les adultes et les aînés comparativement au tarif moyen pratiqué par la municipalité de l'île de Montréal pour le même programme. En général, les tarifs moyens actuels de la Ville pour les programmes destinés aux jeunes correspondent à 58 % de la moyenne des tarifs des municipalités sur l'île de Montréal pour les programmes destinés aux jeunes. Les tarifs moyens actuels de la Ville pour les programmes destinés aux adultes correspondent à 70 % de la moyenne des tarifs moyens des municipalités de l'île de Montréal pour les programmes destinés aux adultes. Les tarifs moyens actuels de la Ville pour les programmes destinés aux aînés correspondent à 63 % de la moyenne des tarifs des municipalités sur l'île de Montréal pour les programmes destinés aux aînés. Les augmentations proposées se traduisent par une augmentation moyenne de 9 % pour les frais des programmes destinés aux jeunes et de

8 % pour les frais des programmes destinés aux adultes et aux aînés. Malgré ces augmentations, les programmes destinés aux jeunes, aux adultes et aux aînés seront toujours offerts à un taux moyen de 60 %, 66 % et 67 % respectivement de la moyenne des frais de ces programmes dans d'autres municipalités de l'île de Montréal. Lorsque le programme n'a pas d'équivalent graduellement chargé dans les autres municipalités de l'Île de Montréal, il est comparé au coût moyen du programme offert par des associations sur l'île.

La conseillère Lulham explique que la Ville choisit de consacrer plus de revenus provenant des taxes au financement de ces programmes que la plupart des autres municipalités de l'île. Toutefois, même si cela est toujours le cas, depuis la construction de la CLW, la Ville a commencé à imposer progressivement des frais plus élevés pour l'utilisation de la nouvelle installation en augmentant les tarifs de ces programmes. En conséquence, elle recommande d'examiner les pourcentages susmentionnés à la lumière de ce financement fiscal. Le maire est d'accord.

La conseillère Davis présente quelques augmentations précises proposées. Elle suggère de rendre uniforme le tarif pour les cours de conditionnement physique pour adultes, en augmentant la capacité de quelques classes de 12 % et en le modifiant par des frais quotidiens. Cela permettra aux utilisateurs de faire leur choix des classes pour lesquelles ils s'inscrivent.

Le maire demande à quand remontait la dernière augmentation importante de ces tarifs. Le directeur général répond que les programmes ont été progressivement augmentés d'environ 5 \$ par an. Le maire recommande d'aborder les augmentations proposées comme des cibles à atteindre progressivement au cours des prochaines années.

La conseillère Davis attire l'attention du conseil sur l'augmentation proposée de 13 % du coût du programme de maîtres-nageurs, expliquant que les 75 \$ actuellement facturés sont très faibles, en particulier par rapport aux frais moyens de 188 \$ de l'association privée pour ce programme. Le conseiller Drury souligne que, même avec cette augmentation, la Ville ne facturerait que 45 % des frais moyens de l'association pour ce programme.

À la suite de la demande de la conseillère Samiotis, le directeur général informe le conseil que les tarifs moyens des municipalités sur l'île de Montréal sont fondés entre autres, sur ceux de Dorval, Beaconsfield, Pointe-Claire et Côte Saint-Luc,.

La conseillère Davis attire l'attention du conseil sur l'augmentation proposée de 11 % du tarif pour le baseball pour les jeunes (cours) qui, une fois augmentés de 45 à 50 \$, ne coûtera encore que 49 % de la moyenne des frais de l'association pour ce programme.

La conseillère Davis explique que la hausse proposée de 20 % du tarif pour le karaté, un programme pour les jeunes, soit de 50 \$ à 60 \$, fera en sorte que la Ville n'exige toujours que 48 % du montant moyen facturé dans les autres municipalités sur l'Île de Montréal. Elle explique qu'à un moment donné, ce programme était offert gratuitement parce qu'il était enseigné par des bénévoles. En conséquence, la Ville a progressivement augmenté ces frais en raison de ce changement de circonstances.

Pour les inscriptions au camp d'été, la conseillère Davis explique que le tarif était fixé pour des périodes de deux semaines. Afin d'augmenter le choix et la flexibilité offerts aux familles, le Service des sports et des loisirs propose l'inscription au taux de 90 \$ par semaine. Les semaines comportant des voyages spéciaux seraient de 115 \$. Ainsi, le coût pour une période de deux semaines serait soit de 180 \$, soit de 205 \$, incluant le voyage spécial. Le tarif pour l'inscription au camp d'été en 2016 était de 160 \$ pour chaque période de deux semaines. Cependant, la conseillère Davis explique qu'en 2016, le conseil avait approuvé une augmentation à 190 \$ pour ce tarif, mais comme il n'avait pas été inscrit dans la brochure, par inadvertance, le nouveau taux n'a pas été appliqué.

La conseillère Smith exprime son approbation globale des augmentations proposées. Toutefois, elle souligne que les augmentations des tarifs des programmes pour les jeunes devraient être réduites au minimum et idéalement gelées au cours des années à venir, en particulier pour les camps d'été et les cours de natation, qui sont les programmes les plus importants.

La conseillère Smith s'est renseignée sur la politique de la Ville lorsqu'un résident ne peut pas payer pour l'inscription de son enfant à un camp d'été. Le directeur général confirme que la Ville n'a jamais refusé un résident qui n'a pas pu payer l'inscription de son enfant au camp d'été.

Le conseiller Drury explique qu'au cours des années où il a exercé les fonctions de commissaire des finances, le conseil a constamment discuté de l'augmentation des tarifs pour en faire davantage un système financé par les utilisateurs. Il souligne toutefois que, même avec les augmentations, de nombreux programmes sont encore offerts à moins de 50 % du coût moyen pour le même programme dans d'autres municipalités de l'île de Montréal. Il recommande d'adopter une politique interdisant de fixer l'un de ces taux à moins de 50 % du coût moyen pour le même programme dans d'autres municipalités de l'île de Montréal.

Le directeur général explique qu'en 1988, la Ville offrait gratuitement aux résidents des programmes de sports et de loisirs; ils étaient entièrement subventionnés par les revenus fiscaux. En conséquence, le passage à un système financé par les utilisateurs a dû être graduel.

La conseillère Davis attire l'attention du conseil sur l'augmentation proposée de 10 % du programme de hockey senior (sous « Programmes pour adultes »), de 400 \$ à 440 \$. Elle explique que, même avec cette augmentation, ce programme est toujours offert à un excellent taux par rapport à la moyenne des frais facturés par les associations qui offrent ce programme sur l'île, c'est-à-dire qu'il compte seulement pour 60 % de la moyenne des frais de l'association.

Le maire recommande d'adopter une démarche mieux calculée pour les augmentations des tarifs des programmes de sports et de loisirs au cours des années à venir. Tout d'abord, il recommande de définir avec soin les coûts variables (contrairement aux coûts fixes qui, dans l'ensemble, ont déjà été payés) pour chaque programme et de fixer les tarifs associés en fonction de ces coûts. Deuxièmement, il propose d'établir un objectif pour les

revenus perçus au moyen des taxes et les frais d'utilisation qui doivent être affectés à défrayer le coût du CLW. Troisièmement, il recommande une augmentation des tarifs à la lumière des 20 années d'histoire des augmentations pour chaque programme. Enfin, les tarifs des programmes destinés aux jeunes devraient être plus subventionnés par les taxes que pour d'autres groupes, afin de poursuivre l'objectif important d'attirer les jeunes familles à venir s'établir dans la Ville.

### **COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL SUR LE PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE (CSDM CONSULTATION SUR LE PTRDI)**

La conseillère Samiotis présente le plan triennal futur de la CSDM quant à la répartition et la destination des immeubles de la Commission scolaire. Le plan propose une relocalisation possible de l'École internationale de Montréal vers un autre immeuble à LaSalle. Elle explique l'augmentation d'étudiants en raison des modifications des limites de l'arrondissement pour y inclure une grande partie de Ville-Marie. Elle souligne la nécessité de créer une nouvelle école publique dans Ville-Marie.

À la suite de la demande du maire, la conseillère Forbes et la conseillère Davis expliquent que la plupart des étudiants de l'École internationale de Montréal résident à l'extérieur de Westmount.

La conseillère Smith explique que les écoles publiques sont censées être des écoles communautaires. Ce n'est pas possible dans une grande école élémentaire de 680 élèves. L'utilisation du gymnase, de la bibliothèque et d'autres services devient limitée et ces éléments font partie intégrante de l'éducation des élèves. La conseillère Lulham a souligné que l'école St-Léon n'a plus de bibliothèque en raison du manque d'espace.

La conseillère Lulham recommande que la commission scolaire économise l'argent qu'elle dépenserait pour transporter les élèves dans des écoles plus éloignées en donnant la priorité aux écoles du quartier et en réorientant ces fonds à cette fin. Dans ce cas, ce financement pourrait être axé sur le maintien et l'adaptation de l'édifice dans lequel l'École Internationale de Montréal est actuellement située.

La conseillère Samiotis recommande que le maire envoie une lettre à la CSDM, ainsi qu'une copie au maire de Montréal, Denis Coderre, en réitérant la position de Westmount selon laquelle une nouvelle école publique francophone est nécessaire dans Ville-Marie pour servir d'école de quartier, et ainsi allouer moins de fonds pour le transport. Par conséquent, les secteurs de l'école St-Léon et de l'École internationale de Montréal seraient redessinés, leur permettant de servir à nouveau d'écoles de quartier dans leurs édifices actuels.

- **Il est convenu** que le maire enverra une lettre ainsi qu'une copie de cette lettre au maire de Montréal, Denis Coderre, en réitérant la position de Westmount selon laquelle une nouvelle école publique francophone est nécessaire dans Ville-Marie pour servir d'école de quartier. Par conséquent, le secteur de l'école St-Léon sera redessiné, ce qui lui permettra de servir à nouveau d'école de

quartier. La conseillère Samiotis rédigera la lettre, qui sera révisée par le maire et envoyée sans délai.

## **LES CANONS**

Le conseiller Martin présente au conseil des renseignements supplémentaires sur les deux canons dans le cadre de sa recommandation précédente de les retirer de l'entreposage et de les exposer. Il fait valoir l'importance historique des canons, précisant au conseil que les tubes des canons ont été fabriqués en 1810 et qu'ils ont servi pour la dernière fois en 1890 lors du jubilé de la reine Victoria. Les tubes sont plus gros que ceux à Fort Henry à Kingston et leurs numéros de série sont séquentiels.

Le conseiller Martin distribue des exemplaires des photographies des canons de 1905, des années 1950, et actuellement. Il explique que les roues ont été remplacées entre la première et la deuxième photographie et cinq nouvelles, dont une servant de pièce de rechange, ont été préparées il y a environ dix ans et doivent encore être installées. De nouveaux chariots, qui doivent être remplacés environ tous les 50 ans, devraient être achetés.

Le conseiller Martin fait part de l'intérêt exprimé par le deuxième Régiment de campagne à la restauration des canons, selon les propos de l'un des généraux qui était le colonel de l'artillerie au Canada, qui a décrit les canons comme un trésor national. Le conseiller Martin recommande de collaborer avec le deuxième Régiment de campagne à la remise à neuf et à l'exposition des canons. Il estime le coût total de la restauration des deux canons à entre 60 000 \$ et 100 000 \$. Si la Ville décide que les canons ne peuvent pas être exposés à l'extérieur en raison du risque de vol et qu'il n'y a pas d'emplacement approprié pour les exposer à l'intérieur, le conseiller Martin recommande de donner les canons à une organisation qui pourrait les exposer.

Le maire explique qu'étant donné la valeur de ces canons comme artefacts, qu'il estime entre 300 000 \$ et 500 000 \$ pour les tubes seulement, ils ne peuvent pas être exposés en toute sécurité à l'extérieur. Il informe le conseil que, lorsque les canons ont été exposés pour la dernière fois il y a quelques années et qu'ils valaient environ un dixième de leur valeur actuelle, un groupe d'étudiants de l'Université de Montréal les a volés et les a mis sur le toit de leur édifice universitaire. En conséquence, il propose de les exposer à l'intérieur. Si aucun espace intérieur approprié ne peut être trouvé à Westmount, il recommande de les prêter au deuxième Régiment de campagne de l'artillerie royale canadienne, à condition qu'il couvre le coût des chariots, plutôt que de consacrer les ressources des Travaux publics à leur restauration. S'ils sont prêtés au deuxième Régiment de campagne, la Ville peut les exposer une ou deux fois par année lors d'événements communautaires. Quoi qu'il en soit, les Travaux publics ont un énorme défi à relever, compte tenu de l'énorme augmentation budgétaire prévue pour les investissements dans les infrastructures - y compris la nécessité de reconstruire rapidement le complexe de serres - et n'ont pas le temps à consacrer à l'artillerie.

- **Il est convenu** que le conseiller Martin continuera à étudier la meilleure façon d'envisager la restauration et l'exposition des canons, guidé en partie par un examen plus attentif de leur histoire.

### **PROCÉDURE DE RÉCLAMATION DANS LES APPELS D'OFFRES DE LA VILLE**

Le conseiller Martin attire l'attention du conseil sur la situation d'un résident de la rue Prince Albert dont le terrain a été endommagé à la suite de l'exécution par un entrepreneur de travaux de construction adjacents à sa propriété. Plus précisément, un tuyau a fini par faire saillie d'environ un pied hors du sol. Le résident s'est adressé aux Travaux publics pour faire corriger la situation, mais on lui a indiqué de déposer une plainte officielle auprès des Services juridiques. Le conseiller Martin explique que par le passé, les résidents pouvaient s'adresser aux Travaux publics directement à la suite de défauts dans les travaux de construction ou lorsque des dommages avaient été causés à leur gazon en raison de l'enlèvement de la neige sur le trottoir. Il explique que cette méthode permettait une résolution plus efficace de ces demandes. Il recommande que la Ville revienne à cette pratique initiale et utilise le formulaire d'avis de réclamation pour les dommages causés par des accidents, car le formulaire semble être rédigé à cette fin. Il fait observer que, dans le cas de dommages causés par des travaux de construction, souvent effectués pendant une période de plusieurs mois, il est difficile de déterminer quand les dommages ont été causés aux fins du calcul du délai de 15 jours durant lequel l'avis de réclamation doit être déposé.

M<sup>e</sup> St-Jean confirme que la Ville a toujours exigé qu'un formulaire d'avis de réclamation soit déposé pour les demandes de cette nature. Il explique l'importance de procéder de cette façon pour que les Travaux publics agissent conformément à la responsabilité de la Ville. Dans le cas du résident en question, la Ville n'est pas responsable des dommages causés par l'entrepreneur en raison de l'application de l'article 604.3 de la *Loi sur les cités et villes*. En conséquence, à la suite de la réception de réclamations de ce type, les Services juridiques informent alors le résident de la responsabilité de l'entrepreneur et fournissent les coordonnées de l'entrepreneur, transmettant une copie de la correspondance à l'entrepreneur. Dans le cas qui nous occupe, Mme Elisa Gaetano, directrice adjointe - Infrastructures et Ingénierie, a fait un suivi auprès de l'entrepreneur pour s'assurer que les travaux correctifs avaient été effectués. M<sup>e</sup> St-Jean confirme que l'entrepreneur avait effectué les travaux la semaine précédente.

En ce qui a trait au calcul du délai de 15 jours pour la notification à la Ville du dépôt d'une réclamation, M<sup>e</sup> St-Jean a expliqué que la Ville ne se prévaut pas de cette protection lorsque l'article 604.3 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique.

La conseillère Davis recommande aux résidents de prendre des photos des zones à risque de dommages avant que les travaux ne soient effectués près de leur propriété. M<sup>e</sup> St-Jean explique que les Travaux publics prennent ces photographies. La conseillère Davis précise que les résidents seront plus attentifs pour capter la base de plantes vivaces qui ne sont pas en fleurs à ce moment-là.

La conseillère Samiotis et la conseillère Lulham recommandent de modifier le formulaire d'avis de réclamation afin de définir plus clairement les différents types de réclamations. M<sup>e</sup> St-Jean est d'accord.

### **AFFAIRES NOUVELLES : VENTES D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES 2016**

Le conseiller Martin demande pourquoi l'administration a envoyé une lettre aux contribuables qui avaient des taxes impayées, en leur conseillant de payer le plein montant exigible, y compris les taxes dues pour 2016, avant de présenter au conseil ce changement de politique par rapport aux années précédentes.

M<sup>e</sup> St-Jean explique que la lettre indiquait l'obligation des résidents de payer l'intégralité de leurs taxes dues et que, sous réserve de l'approbation du conseil, leur manquement ferait en sorte que leurs biens fassent partie de la vente d'immeubles en 2016 pour défaut de paiement de taxes. M<sup>e</sup> St-Jean explique que, comme il a été discuté à la réunion du Comité plénier du 17 octobre, la Ville n'a pas le pouvoir de modifier ce processus et, en conséquence, la démarche adoptée les années précédentes n'était pas légale.

La conseillère Samiotis convient que les contribuables ont été informés trop brusquement.

La conseillère Lulham explique que la lettre n'était pas différente cette année; elle indique toujours le montant total dû, et les contribuables peuvent alors appeler la Ville pour être informés du montant dû, à l'exclusion de ce qui est dû pour l'année en cours.

Le conseiller Martin explique que le message aurait été mieux communiqué si une explication de l'intention de la Ville de percevoir les taxes pour l'année en cours avait été publiée dans le journal avant la diffusion de la lettre. La conseillère Davis convient que les membres du conseil auraient dû être informés de cette intention avant la diffusion de la lettre.

La séance est levée à 19 h 43. La séance reprend à 20 h 49.

Des points confidentiels sont discutés.

### **POINT PERMANENT : MTQ/AMT**

La conseillère Samiotis précise que de nombreuses personnes ont assisté à l'assemblée publique organisée par le consortium KPH-Turcot en collaboration avec la Ville relativement au démantèlement de l'autoroute. Elle souligne l'importance d'assurer ce type de communication entre les résidents et le MTQ et le consortium KPH-Turcot.

En ce qui concerne le bruit que la nouvelle autoroute devrait engendrer, la conseillère Samiotis fait part de l'explication donnée par le consortium KPH-Turcot comme quoi les voies seront plus étroites et que les automobilistes devront rouler plus lentement, ce qui

réduira de beaucoup le bruit. Les prévisions sonores du consortium KPH-Turcot sont fondées sur cette prémisse.

Des points confidentiels ont été discutés.

### **AFFAIRES NOUVELLES : DATE D'ADOPTION DU BUDGET**

Le maire indique que le budget devrait être adopté le 19 décembre. Il explique qu'il est vraisemblable que cette date ait été fixée en vue d'une adoption tardive pour que la Ville soit en mesure de connaître sa répartition pour l'agglomération. Il exprime l'inquiétude que les bonnes nouvelles de la Ville concernant son budget ne reçoivent pas assez d'attention si le budget est annoncé si tard.

- **Il est convenu** que le conseil adoptera le budget 2017 lors d'une séance spéciale tenue le 12 décembre, plutôt que le 19 décembre, s'il peut confirmer la répartition de l'agglomération suffisamment de temps avant le 12 décembre.

### **AFFAIRES NOUVELLES : VENTE DE LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE**

La conseillère Forbes informe le conseil que les tapis de la bibliothèque seront remplacés avant la vente de livres. Elle demande l'avis du conseil sur la création d'un espace pour les amis de la bibliothèque, expliquant qu'elle présentera une proposition plus officielle lors d'une prochaine réunion du Comité plénier.

### **AFFAIRES NOUVELLES : VIN D'HONNEUR**

La conseillère Forbes précise que l'événement *Vin d'honneur* devrait avoir lieu le 26 avril 2017. Elle informe le conseil des futurs membres du comité qui organiseront l'événement.

### **ABSENCES**

Les membres du conseil sont priés de soumettre leurs feuilles d'absence au greffier.

La séance est levée à 22 h 04.

---

Peter F. Trent  
Maire

---

M<sup>e</sup> Martin St-Jean  
Greffier